

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Val d'Oise

Sarcelles

Commune de

**FONTENAY-EN-PARISIS**

**2021/039**

NOMBRES DE MEMBRES		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	19	19

Date de convocation :  
Mardi 7 septembre 2021

**Objet :**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 septembre 2021

L'an Deux mille-vingt-un

Et le Quatorze septembre

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil en Mairie à vingt heures trente.

Sous la présidence de : **Monsieur Roland PY**

Et après convocations régulières faites par voie dématérialisée

### Présents :

Roland PY, Jack AUZANNET, Jean-Michel BARONI, Sylvie BATICLE, Latifa BELKESSAM, Djibril CAMARA, Sophie DA SILVA, Elisabeth IGNOTI, Clément MATUSIAK, Brigitte MEURGER, Patrice SAUBATTE, Jean-Yves TROTTIER, Denis VALLERANT, Françoise YAHIA-CHERIF, Réjeanne RENAULT, Gilbert MONTAGNE. Nadine DE BELLIS.

### Pouvoirs :

Sonia FRANÇAIS à Roland PY  
Patrick PAYAN à Gilbert MONTAGNE

Monsieur Jack AUZANNET a été désigné Secrétaire de séance.

### **Création d'une Commission Communale portant sur la révision du plan Local d'Urbanisme.**

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal dispose d'une totale liberté pour créer ou non des commissions municipales et pour décider du nombre de membres qui les composent.

Elles peuvent être créées, soit pour traiter un domaine général (finances, environnement, urbanisme...) soit dans le cadre d'un dossier ou d'un problème spécifique.

Elles ne peuvent être chargées d'étudier que les questions soumises au Conseil Municipal.

Une commission reste consultative et ne prend donc aucune décision.

Le **15 SEP. 2021**

Et publication

Du **15 SEP. 2021**

Ou notification

Du

Accusé de réception en préfecture  
095-219502416-20210915-Delib2021039-DE  
Date de réception préfecture : 15/09/2021

Les avis sont délivrés à la majorité des voix, celle du président étant prépondérante en cas d'égalité.

La participation de personnes extérieures ne peut toutefois être que ponctuelle.

Le Maire, président de droit, convoque les membres des commissions dans les 8 jours qui suivent leur nomination.

Monsieur le Maire PROPOSE aux membres du Conseil Municipal DE CREER une commission communale portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Cette commission sera composée de 6 membres titulaires (dont 5 de la majorité et 1 de l'opposition) et de 6 membres suppléants (dont 5 de la majorité et 1 de l'opposition).

Monsieur le Maire expose que suite à la demande du quart des membres du conseil municipal, le vote de cette délibération se déroulera à scrutin public.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver la création de cette Commission communale.

**Ont été nommés membres titulaires de cette commission :**

**Pour la majorité :**  
Roland PY  
Patric SAUBATTE  
Brigitte MEURGER  
Clément MATUZIAK  
Jack AUZANNET

**Pour l'opposition :**  
Réjeanne RENAULT

**Ont été nommés membres suppléants de cette commission :**

**Pour la majorité :**  
Sonia FRANÇAIS  
Latifa BELKESSAM  
Djibril CAMARA  
Denis VALLERANT  
Elisabeth IGNOTI

**Pour l'opposition :**  
Gilbert MONTAGNE

*Ont signé les membres présents,  
Pour copie conforme,*

*Fontenay-en-Parisis, le 14 septembre 2021*

*Le Maire,  
Roland PY*



Présentation en préfecture  
N° 19502419-20210915-Delib2021039-DE  
Date de réception préfecture : 15/09/2021